

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

15. Retrait de la commune de Saint Just le Martel du CIMD.

Le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) en Haute-Vienne est un syndicat qui a été fondé entre les communes de Boisseuil, Feytiat, Rilhac-Rancon, Saint Just le Martel, Bonnac la Côte et les communautés de communes les Portes de Vassivière et Briance-Combade.

Le conseil municipal de la commune de Saint Just le Martel, en date du 13 avril 2023, a délibéré pour demander son retrait du CIMD.

Ainsi, lors de son assemblée du 10 octobre 2023 le comité syndical du CIMD a refusé le retrait de la commune de Saint Just le Martel.

La commune de Boisseuil, conformément à l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, doit se prononcer sur le retrait de la commune de Saint Just le Martel du CIMD.

La participation financière des communes se base sur :

- une part fixe qui tient compte du nombre d'habitants, du potentiel fiscal et du nombre de communes adhérentes,
- une part variable qui tient compte du nombre d'élèves de la commune.

A ce titre, dans le cadre d'un potentiel retrait de la commune de Saint Just le Martel la répartition de la part fixe sera recalculée par le CIMD ce qui entrainerait une augmentation de cette part fixe pour Boisseuil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de refuser le retrait de la commune de Saint Just le Martel du CIMD,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

